

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

En raison de l'exceptionnelle et probablement durable augmentation du coût des énergies et de l'absence de bouclier tarifaire pour les collectivités, **les élus du Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise se sont accordés sur la mise en place d'un ambitieux plan de sobriété énergétique.**

Ce plan de crise a pour objectif d'atténuer l'impact des prévisions d'augmentation des prix des énergies : 100% pour l'électricité et jusqu'à 700% pour le gaz en 2023.

**En 2021, le budget de l'ensemble des dépenses énergétiques de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise était de 4,4 millions d'euros. En 2022, en raison des premières augmentations tarifaires, ce même budget est de 5,9 millions d'euros. Pour 2023, le budget prévisionnel de l'ensemble des dépenses énergétiques de l'agglomération est estimé à 12,1 millions d'euros, soit une augmentation de 6,2 millions d'euros par rapport à 2022 (+105 %), et en hausse de 7,7 millions d'euros par rapport à 2021 (+175%). Ces augmentations successives auront des conséquences sur la capacité d'investissement de la communauté d'agglomération.**

Dans ce cadre, la mise en place de trois axes de mesures de sobriété énergétique est indispensable afin de réduire l'impact de la hausse du coût des énergies.

**Premièrement, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire (hors centralités et gares) de 01h30 à 04h30. Deuxièmement, la température de l'eau des bassins est abaissée d'un à deux degrés et les bassins extérieurs seront fermés du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023. L'ensemble des piscines de l'agglomération sera également fermé entre le 12 décembre 2022 et 8 janvier 2023. Troisièmement, la température du chauffage dans les équipements publics de la Communauté d'agglomération sera également abaissée.**

**A terme, la mise en place de ce plan de sobriété vise à économiser environ 1,4 million d'euros.**

Ces axes d'économie d'énergie ont été ciblés car contribuant de manière importante aux dépenses énergétiques de l'agglomération. En effet, l'éclairage public, le fonctionnement des piscines et le chauffage des équipements publics représentent en 2022 plus de 80% des dépenses énergétiques. Ces mesures pourront être ajustées au cours de l'hiver prochain en fonction de l'évolution du prix des énergies, des capacités d'approvisionnement et des économies réalisées.

#### **1. Extinction de l'éclairage public de 01h30 à 04h30 – hors centralités et gares**

**Dès 2014, la Communauté d'agglomération s'est lancée dans un important programme de renouvellement du parc d'éclairage public (remplacement par des LeDs et baisse du niveau**

d'éclairage) **qui a déjà permis de réduire de plus de 45% sa consommation d'électricité.** Aujourd'hui, l'éclairage public correspond à 32% des dépenses énergétiques de l'agglomération.

- **L'extinction de l'éclairage public de 1h30 à 04h30 permettra d'économiser 600 000 € tout en maintenant éclairées les centralités et les gares. La mise en œuvre de cette mesure se déploiera progressivement sur deux mois et sera pleinement opérationnelle à partir de décembre 2022.**

## **2. Diminution de la température de l'eau, fermetures des bassins extérieurs et de l'ensemble des piscines**

Le territoire de l'agglomération est composé de huit piscines : La Cavée à Eragny-sur-Oise, les piscines du Parvis et de l'Axe Majeur à Cergy, les Eguerêts à Jouy-le-Moutier, les Louvrais à Pontoise, les Béthunes à Saint-Ouen l'Aumône, la Ravinière à Osny et l'Hautil à Vauréal. Le fonctionnement des piscines correspond à environ un tiers des dépenses énergétiques de l'agglomération. **La diminution de la température de l'eau et la fermeture des bassins extérieurs et de l'ensemble des piscines permettront d'économiser au total environ 550 000 €.**

**Dans le détail, trois mesures ont été prises :**

- **Diminution de la température de l'eau de 1 à 2 degrés à partir du 3 octobre 2022**

Tout en garantissant une pratique sportive optimale et sécurisée, une diminution d'un à deux degrés de l'eau dans l'ensemble des piscines à partir du 3 octobre 2022 permettra de réaliser **une économie budgétaire de 125 000 €.**

- **Fermeture des bassins extérieurs du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023**

Les bassins extérieurs étant des équipements particulièrement énergivores, une fermeture du bassin nordique de Cergy et du bassin des Louvrais de Pontoise est prévue du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023 inclus. Pendant cette période, l'amplitude horaire des bassins intérieurs sera réduite. **Cette mesure permettra d'économiser 235 000 €.**

- **Fermeture de l'ensemble des piscines du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023**

Les piscines du territoire seront fermées du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Cette période ciblée correspond à une plus faible fréquentation des piscines dans l'année alors que la consommation énergétique y est plus élevée. L'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire répondant à un objectif de sécurité et de santé publique, les séances prévues durant la période de fermeture seront reprogrammées. **Cette mesure permettra d'économiser environ 184 000 €.**

## **3. Diminution de la température dans les équipements publics de la Communauté d'agglomération**

Le chauffage des équipements publics correspond à environ 20% des dépenses énergétiques de l'agglomération. **L'application des deux mesures suivantes permettra de réaliser une économie budgétaire d'environ 250 000 €.**

- **Maintien de la température à 18 degrés au sein des équipements publics à partir du 15 octobre 2022**
- **Diminution à 14 degrés de la température du complexe sportif des Maradas à Pontoise à partir de novembre 2022**

## **Calendrier de la mise en œuvre des mesures du plan de sobriété énergétique :**

- **A partir du 3 octobre 2022** : diminution de la température de l'eau des piscines de 1 à 2 degrés
- **A partir du 15 octobre 2022** : maintien de la température à 18 degrés au sein des équipements publics
- **Fin octobre 2022 (début de la mise en œuvre, mesure pleinement opérationnelle à partir de décembre 2022)** : extinction de l'éclairage public de 01h30 à 04h30 – hors centralités et gares
- **A partir de novembre 2022** : diminution à 14 degrés de la température du gymnase des Maradas à Pontoise
- **Du 7 novembre 2022 au 2 avril 2023** : fermeture des bassins extérieurs (bassin nordique à Cergy et bassin des Louvrais à Pontoise)
- **Du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023** : fermeture de l'ensemble des piscines